



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/08/2024 004-210402186-20240729-DE_2024_039-DE

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du lundi 29 juillet 2024

Date de la convocation: 22/07/2024

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Présents : 9

Présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Florine DUPONT SENES, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON, Robert LIAUTAUD

Votants: 11

Représentés : Florence FOURNEAU par Florine DUPONT SENES, Denis GARIN par Bruno BICHON

Pour: 11

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Robert LIAUTAUD

Objet: ECHANGE TERRAINS COMMUNE / BOYER - DE_2024_039

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier de Monsieur BOYER Jean-Pierre en date du 12 avril 2024 demandant de procéder à un échange sans soulte entre une partie de parcelles communales et ses parcelles privées. Ceci afin de lui permettre un regroupement de ses parcelles autour de son exploitation agricole.

Monsieur BOYER propose d'échanger les parcelles comme indiquée sur les tableaux exposés ci-dessous :

La commune cèdera les parcelles suivantes :

Département	Personne morale propriétaire	Territoire communal	INDICATIONS CADASTRALES			
			Lieu dit	section	parcelle	surface (ha)
Alpes de Haute Provence	Commune de Thorame-Basse	Thorame-Basse	La Luminaire	OD	0883 partie	
			Sevean	OE	01121 partie	
					TOTAL	2.92.50

Monsieur BOYER cèdera les parcelles suivantes :

Département	Personne morale propriétaire	Territoire communal	INDICATIONS CADASTRALES			
			Lieudit	section	parcelle	surface (ha)
Alpes de Haute Provence	État, Ministère de l'Agriculture, par l'ONF	Thorame-Basse	Hubac de Lirette	OC	0666	38.60
			Hubac de Lirette	OC	0667	30.50
			Layond sud	OC	0768	23.60
			Sevean	OE	0248	70.10
			Belap	OE	0487	71.30

			Belap	AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
				Contrôle de légalité
				OE Date de réception de l'AR: 28/10/2024
				004-21040210-2024-0729-DE-2814-009-DE
				TOTAL 2.92.50

Il convient donc de procéder à un bornage des parcelles concernées par l'échange afin de régulariser cette situation.

Au terme de cet échange la commune sera propriétaire de nouvelles parcelles cadastrales à intégrer dans son patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'échange sans soulte d'une partie des parcelles D-833 et E-1121 appartenant à la Commune et des parcelles C-666, C-667, C-768, E-248, E-487 et E-510 appartenant à Monsieur BOYER.

DIT que les frais de bornages et d'acte seront à la charge de M. BOYER Jean-Pierre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou une de ses adjointes à mener à bien cette transaction et à signer tout acte à intervenir.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bruno BICHON

